

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2024

---

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par  
Mme Pochon

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« permettant aux ministres d'arrêter un prix minimal »

les mots :

« sur la base duquel les ministres arrêtent un prix minimal d'achat des produits agricoles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.